

Reçu à la Préfecture  
d'Indre-et-Loire le :

28 JAN. 2019

DÉPARTEMENT  
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical  
Séance du 8 janvier 2019

ARRONDISSEMENT  
TOURS

Le huit janvier 2019, à 14 heures, le comité syndical de l'ANVAL dument convoqué le 28 décembre 2018, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Bruno FENET – Président par intérim, puis de M. Antoine REILLE - doyen d'âge, et de M. Sébastien MARAIS – Président élu.

**ANVAL**  
Syndicat Mixte  
Affluents Nord Val de Loire

Titulaires présents : M. Ludovic BOURDIN, M. Patrick CHALON, M. Jacques CHEVTCHENKO, M. Jean-Claude DUCHESNE, M. Bruno FENET, M. Dominique GOURDON, Mme Régine HINET, M. Michel HIRTZ, M. Jacques LE TARNEC, M. Sébastien MARAIS, M. Michel PASQUIER, M. François PILLOT, M. Christian VRAIN, Mme Martine POTEL, M. Jean-Pierre RIOT, M. Bertrand RITOURET, M. Daniel PERRIN, Mme Valérie DEPLOBIN, M. Antoine REILLE, M. Maurice PELLAN, Mme Isabelle MELO, Mme Hédia GHANAY, M. Alain BASTIE, M. Gilles EDELIN, M. Pierre HABERT, M. Antoine TRYSTRAM, M. Romuald COUSSEAU, Mme Caroline BOILLE, M. Jacques MOTARD, M. Eric POUDELET.

Nbre de Membres en exercice : 33  
Nbre de Présents : 31  
Nbre de suffrages exprimés : 33

Suppléant(s) votant(s) : M. Bernard PERROTIN.

Pouvoir(s) : M. LESSMEISTER Roland à M. FENET Bruno, M. ELOY Thierry à Mme GHANAY Hédia.

#### DEL 08012019-03 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES

Sous la présidence de M. Sébastien MARAIS élu, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué que l'arrêté Préfectoral de création du syndicat mixte ANVAL prévoit, dans son article 10, que le comité syndical désigne en son sein un bureau, composé d'un Président, de **6 Vice-Présidents** et de **2 délégués syndicaux**.

#### ➤ Élection du premier Vice-Président

M. Sébastien MARAIS a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du premier Vice-Président. Il a questionné l'assemblée concernant les candidatures et a constaté l'unique candidature de M. Bertrand RITOURET.

Chaque délégué a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	9
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	24
f. Majorité absolue .....	13

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>M. Bertrand RITOURET</b>	<b>24</b>	<b>Vingt-quatre</b>

**M. Bertrand RITOURET a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.**

➤ **Élection du deuxième Vice-Président**

M. Sébastien MARAIS a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du deuxième Vice-Président. Il a questionné l'assemblée concernant les candidatures et a constaté l'unique candidature de M. Bruno FENET.

Chaque délégué a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	30
f. Majorité absolue .....	16

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>M. Bruno FENET</b>	<b>30</b>	<b>Trente</b>

**M. Bruno FENET a été proclamé deuxième Vice-Président et immédiatement installé.**

➤ **Élection du troisième Vice-Président**

M. Sébastien MARAIS a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du troisième Vice-Président. Il a questionné l'assemblée concernant les candidatures et a constaté l'unique candidature de Mme Hédia GHANAY.

Chaque délégué a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	28
f. Majorité absolue .....	15

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Mme Hédia GHANAY</b>	<b>28</b>	<b>Vingt-huit</b>

**Mme Hédia GHANAY a été proclamée troisième Vice-Présidente et immédiatement installée.**

➤ **Élection du quatrième Vice-Président**

M. Sébastien MARAIS a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du quatrième Vice-Président. Il a questionné l'assemblée concernant les candidatures et a constaté l'unique candidature de M. Antoine TRYSTRAM.

Chaque délégué a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	22
f. Majorité absolue .....	12

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>M. Antoine TRYSTRAM</b>	<b>22</b>	<b>Vingt-deux</b>

**M. Antoine TRYSTRAM a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.**

➤ **Élection du cinquième Vice-Président**

M. Sébastien MARAIS a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du cinquième Vice-Président. Il a questionné l'assemblée concernant les candidatures et a constaté l'unique candidature de M. Michel PASQUIER.

Chaque délégué a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	23
f. Majorité absolue .....	12

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>M. Michel PASQUIER</b>	<b>23</b>	<b>Vingt-trois</b>

**M. Michel PASQUIER a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.**

➤ **Élection du sixième Vice-Président**

M. Sébastien MARAIS a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du sixième Vice-Président. Il a questionné l'assemblée concernant les candidatures et a constaté l'unique candidature de Mme Régine HINET.

Chaque délégué a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	9
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	24
f. Majorité absolue .....	13

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Mme Régine HINET</b>	<b>24</b>	<b>Vingt-quatre</b>

**Mme Régine HINET a été proclamée sixième Vice-Présidente et immédiatement installée.**

➤ **Élection d'un premier délégué syndical membre du bureau**

M. Sébastien MARAIS a invité le conseil syndical à procéder à l'élection d'un premier délégué syndical membre du bureau. Il a questionné l'assemblée concernant les candidatures et a constaté l'unique candidature de M. Antoine REILLE.

Chaque délégué a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	30
f. Majorité absolue .....	16

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>M. Antoine REILLE</b>	<b>30</b>	<b>Trente</b>

**M. Antoine REILLE a été proclamé délégué syndical membre du bureau et immédiatement installé.**

➤ **Élection d'un second délégué syndical membre du bureau**

M. Sébastien MARAIS a invité le conseil syndical à procéder à l'élection d'un second délégué syndical membre du bureau. Il a questionné l'assemblée concernant les candidatures et a constaté l'unique candidature de M. Valérie DEPLOBIN.

Chaque délégué a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	28
f. Majorité absolue .....	15

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Valérie DEPLOBIN	28	Vingt-huit

Mme Valérie DEPLOBIN a été proclamée déléguée syndicale membre du bureau et immédiatement installée.

**ANVAL** Fait à La Membrolle-sur-Choisille,  
(Syndicat Mixte des Anfluents Nord Val de Loire) Le 16 janvier 2019  
Siège social : Place de l'Europe  
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE  
Pour extrait certifié conforme,  
  
Sébastien MARAIS, Président

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le

Publié ou notifié le

16/01/19  
16/01/19